

DV 330

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1/ IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU PREPARATION

DESIGNATION COMMERCIALE
UTILISATION

DV 330
Protection insecticide des locaux d'habitation et industrie.

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

FOURNISSEUR
ADRESSE

Laboratoire Orcad
Quartier de la Hte Bédoule
13 240 SEPTEMES LES VALLONS
Tél. 04 91 09 03 93 - Fax. 04 91 09 05 16

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

2/ COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE OU PRODUIT
CODE PRODUIT

Préparation
DV330

COMPOSANTS APPORTANT UN DANGER

COMPOSANT N°1

N°CEE
N°CAS
G/L

Dichlorvos / DDVP
015-019-00X
62-73-7
30%

COMPOSANT N°2

N°CEE
N°CAS
G/L

Chlorpyrifos Ethyl
015-084-004
2921-88-2
30%

3/ IDENTIFICATION DES DANGERS

R10
R23/24/25

Inflammable
Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

4/ PREMIERS SECOURS

S28 APRES CONTACT AVEC LA PEAU

Oter tous vêtements et chaussures souillés. Laver la peau à l'eau et au savon.

S26 APRES CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un ophtalmologiste.

S45 EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE

Consulter immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette.

5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

DV 330 - 2

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES
CONTRE INDIQUES
DANGER D'INCENDIE
EQUIPEMENT PROTECTION SPECIALE
AUTRES RECOMMANDATIONS

Poudre, mousse, CO2.
Jet d'eau.
Emission de vapeurs irritantes et toxiques.
Port d'un appareil respiratoire autonome.
Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURE APRES DEVERSEMENT

Saupoudrer de sable ou de sciure.
Balayer et pelleter.

7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATIONS

Consulter l'étiquette avant l'utilisation.
S20/21 ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger boire ou fumer. Ne pas se placer contre le vent pour pulvériser.

STOCKAGE

S3/9/14/49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur et à l'abri de la lumière.

S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

EMBALLAGES RECOMMANDES

Jerrycans polyéthylène. Fût à revêtement polyéthylène haute densité Classe I ou II (X ou Y).

EMBALLAGES DECONSEILLES

AUTRES RECOMMANDATIONS

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les rendre inutilisables.

8/ CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

CORPS
MAINS
VISAGE
YEUX

Cotte propre changée régulièrement.
Gants pour solvants.
Masque souple avec cartouche pour aérosols.
Lunettes de protection si l'exposition irrite.

9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT
COULEUR
ODEUR
POINT ECLAIR
EXPLOSIVITE
DENSITE A 20°C
SOLUBILITE

Liquide.
Ambrée.
Organo phosphoré.
54°C
Non concerné.

Non soluble dans l'eau.

10/ STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions normales de stockage.
Produit sensible à l'hydrolyse, surtout alcaline.

11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 DU COMPOSANT N°1 PAR INGESTION (RAT) 56MG/K
 DL50 DU COMPOSANT N°2 PAR INGESTION (RAT) 135MG/K

La préparation est classée toxique par inhalation par contact avec la peau et par ingestion.
 Antidote: sulfate d'atropine sous prescription médicale.

CENTRE ANTI POISON HOPITAL F.VIDAL PARIS 01 40 03 48 48

12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT R57 Toxique pour les abeilles.
 R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
 PRECAUTIONS S61 Eviter le rejet dans l'environnement.

13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égoût. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre agréé de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas réutiliser l'emballage.

14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU 3017	ADR	IMDG
CLASSE	6.1	6.1
GROUPE	71 ^b	6220
ETIQUETTE	6.1 + 3	6 + 3 Poll Mar
CODE DANGER	63	6.1-01
CODE MATIERE	3017	

15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES

SYMBOLE DE DANGER T

CONSEILS DE PRUDENCE S1/2 S3/9/14/49 S13 S20/21 S16 S26 S28 S36/37/39 S45

16/ AUTRES INFORMATIONS

Ne pas pulvériser sur les personnes, les animaux, les plantes ou les aliments. Sortir aquariums vivariums et denrées alimentaires du local traité. Prendre garde aux surfaces sensibles.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'enquérir de toutes les autres dispositions réglementaires éventuelles concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues par les directives 88/379 CEE (préparations dangereuses du 5 mars 1991) et 92/32 CEE (substances dangereuses du 30 avril 1992.)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition. L'attention des utilisateurs reste en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

